



TARIFS COMMUNAUX EN VIGUEUR AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Cimetière - délibération du 16/09/2013

- **Concessions en pleine terre**

Dimensions :

Concession simple 2.50 m² (1 m x 2.50 m)

Concession double 5 m² (2 m x 2.50 m)

Tarifs :

Pour 30 ans 71 € le m² (soit 177.50 € la concession simple et 355 € la double)

Pour 50 ans 102 € le m² (soit 255 € la concession simple et 510 € la double)

- **Caveaux municipaux**

SIMPLE

- 2 places (2.32 m x 0.95 m x 1.37 m de haut)

Pour 30 ans : 1 350 € - pour 50 ans : 2 000 €

- 3 places (2.32 m x 0.95 m x 1.97 m de haut)

Pour 30 ans : 1 900 € - pour 50 ans : 3 000 €

DOUBLE

- 4 places (2.32 m x 1.66 m x 1.40 m de haut)

Pour 30 ans : 2 000 € - pour 50 ans : 3 200 €

- 6 places (2.32 m x 1.66 m x 1.93 m de haut)

Pour 30 ans : 2 300 € - pour 50 ans : 3 500 €

- **Columbarium**

Case de 30 ans 500 €

Renouvellement de la case de 20 ans 300 €

Case de 50 ans 800 €

Location de la salle polyvalente

Le week-end, du samedi 10 h au dimanche 20 h :

- 200 € pour les Mérolaine
- 300 € pour les personnes extérieures à Méry
- 600 € de caution

Déneigement

Le tarif pour les lotissements qui ont signé une convention est de 9 € le passage.

Coupe affouagère

31 € par affouagiste.



TARIFS COMMUNAUX EN VIGUEUR AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Occupation du domaine public pour vente au camion

Tarifs sans électricité :

- à la journée : 30 €
- à l'année, à raison d'une fois par semaine : 150 €

Tarifs avec électricité :

- ½ journée : 50 €
- journée exceptionnelle : 80 €
- à l'année, à raison d'une fois par semaine : 360 €

Services périscolaires – septembre 2021 à juillet 2022

Garderie matin	7h30 à 8h20							1.15 €
Garderie midi	11h30 à 12h30							1.10 €
Repas midi + garderie	11h30 à 13h30	<i>PAI</i>	<i>QF < 700</i>	<i>701 > QF > 900</i>	<i>901 > QF > 1200</i>	<i>QF > 1201 et plus</i>	<i>Extérieurs à la commune</i>	
		2.55	4.20 €	4.55 €	5.05 €	5.40 €	6.12 €	
Garderie soir avec goûter	1 ^{ère} heure de 16h30 à 17h30							1.80 €
	2 ^{ème} heure de 17h30 à 18h30							1.15 € <i>Majoration de 5 € si l'enfant est récupéré après 18h35, 10 € au-delà de 19h</i>

Majoration d'1.50 € par enfant et par service en cas de prise en charge par nos personnels, d'un enfant non inscrit sur le service de réservation de la commune.